Fédération Nationale
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Le 17/11/2023

« De la prématurité aux maladies infantiles : l'enjeu des perturbateurs endocriniens »

Jean-Philippe Brégère – Pharmacien, CPTS Pays d'Angoulême (16) et trésorier FCPTS

Fédération Nationale
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Créées par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, les CPTS regroupent les professionnels de soins primaires, de 1er on 2nd recours avec des acteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux, sur un territoire qu'ils déterminent. Les CPTS permettent une meilleure coordination entre ces différents acteurs, pour concourir à la structuration des parcours de santé, et à la réalisation des objectifs de santé publique définis dans chaque région.

Chaque CPTS possède plusieurs missions :

- Améliorer l'accès aux soins (**M**édecin traitant et S**N**P)
- **O**rganiser des parcours de soins pluridisciplinaires
- Développer des actions de **P**révention
- Développer la **Q**ualité et la pertinence des soins (mission optionnelle)
- Accompagner les professionnels de santé pour **R**endre attractif les territoires (mission optionnelle)
- Réponse aux crises **S**anitaires graves

Leur objectif principal est **l'amélioration de la réponse aux besoins de santé de la population du territoire.**

Fédération Nationale
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

La Fédération Nationale des CPTS (FCPTS)

Créée en 2018, la FCPTS rassemble et représente les professionnels de santé libéraux, regroupés en CPTS.

La fédération est reconnue par les pouvoirs publics et, à ce titre, est sollicitée pour participer aux travaux et négociations relatifs à la construction de l'exercice coordonné territorial en santé.

Les missions de la FCPTS :

- Représenter les CPTS face aux institutions (DGOS, CNAM, MSA…) et auprès des différents secteurs (médico-social, sanitaire…) pour envisager l'articulation des missions respectives et des prises en charge au bénéfice du patient.
- Soutenir, conseiller et accompagner la création et la gestion des CPTS.
- Emettre des propositions en faveur du développement de l'exercice coordonné des professionnels de santé et du décloisonnement ville- hôpital.
- Fédérer, en proposant des lieux de partage d'expériences, d'outils, d'échanges au sein de la communauté.
- Assurer la représentation des CPTS dans les commissions et négociations nationales, accompagner la représentation des CPTS dans les commissions paritaires régionales et départementales

Fédération Nationale
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Déploiement des CPTS sur le territoire

Recensement des CPTS au 30/09/2023 :

- 103 sont en phase d'émergence
- 146 CPTS construisent leur projet de santé – Lettre d'intention validée
- 64 CPTS sont en négociation de l'ACI – Projet de santé validé
- Le nombre de contrats ACI-CPTS signés est de 469

Ainsi, 782 CPTS sont comptées sur le territoire national à un stade d'avancement différent.

La FCPTS représente aujourd'hui **plus de 400 CPTS.**

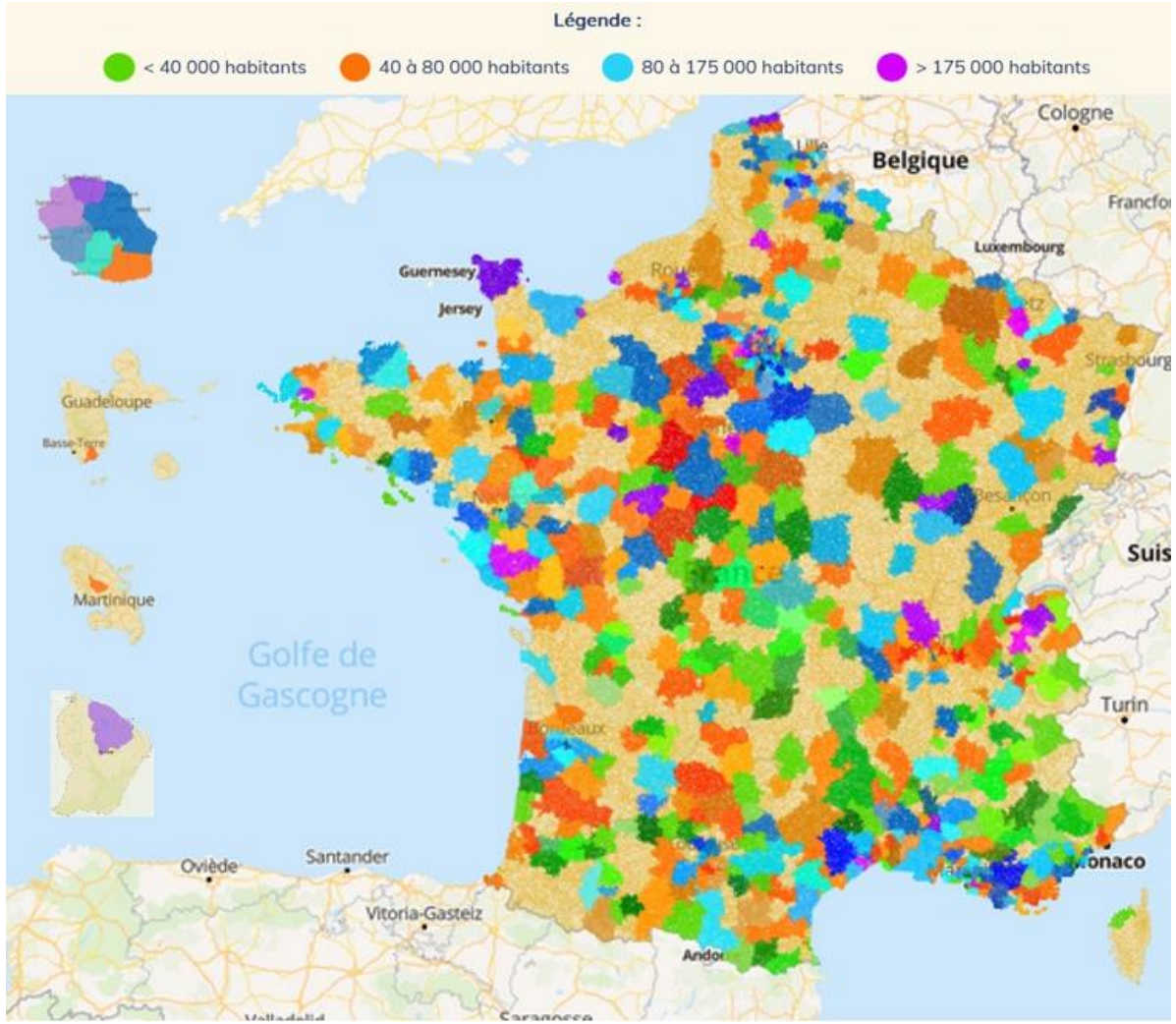

Fédération Nationale
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

La santé environnementale : exemples d'actions mises en place en CPTS

- Lutte contre les PE chez la femme enceinte (1000 premiers jours)
- Mise en place d'un « label vert » pour la CPTS : sensibilisation aux soins éco responsables en ville
- Informations des professionnels de santé sur la santé environnementale, création d'une fiche de recueil dans le cas d'une maladie avec un doute de cause environnementale, travaux de recherches sur le lien de causalité entre certaines pathologies/problèmes de santé et l'environnement (cancer du pancréas, infertilité, diabète de type II…)
- Formation, sensibilisation des professionnels de santé à la santé environnementale (conférences débats, fresque du climat…)
- Sensibilisation aux PE dans les établissements scolaires